

## LETTRES DE M. L'ABBÉ BERTO, THÉOLOGIE DE MGR LEFEBVRE AU "CONCILE" VATICAN II

Roma Felix, 28 septembre 1963.

Voici ma situation parfaitement claire. Mgr Lefebvre a vu ce matin Monseigneur Le Bellec, (évêque de Vannes en 1963), qui s'est déclaré non seulement consentant à, mais heureux de ma présence ici. L'épine, c'est que j'en ai probablement pour jusqu'à la fin de la session. Ce n'est pas que je me plains d'être à Rome, oh non, non, non. Seulement, vous êtes loin, et nos enfants aussi.

Les chances sont pour que d'ici à huit jours je sois nommé **peritus** et **je serai le seul représentant français du clergé diocésain**. J'aime bien les religieux, mais qu'ils aient pris toutes les places de *periti*, c'est ce qui me fait prendre l'accent le plus lorientais de M. Le Rouzo pour dire : "Y a d'l'abus !"

**Le travail va être terrible.** Mgr Lefebvre doit intervenir en Congrégation Générale dès la semaine prochaine, il faut que le sommaire de son allocution soit déposé lundi, et j'ai à le préparer (le sommaire). Ci : trois projets de schémas dogmatiques à fouiller jusqu'à la racine en quarante-huit heures. Ne vous négligez pas sur la prière pour le Concile, et faites prier les enfants.

29 septembre 1963, saint Michel.

**Il y a du travail à mourir**, mais, ma foi, je veux bien mourir, attendu que je saurais mieux mourir.

(...) Mgr Lefebvre, qui m'avait emmené, m'a ramené, et de tout l'après-midi nous ne nous sommes pas quittés, car la première Congrégation Générale se tient dès demain matin. Des centaines d'amendements aux schémas ont été proposés dans l'entre-sessions ; lesquels appuyer, lesquels combattre, quels autres introduire éventuellement, c'est un travail de le déterminer.

(...) Demain, je dois voir Monseigneur, mais je n'aurai qu'un moment, car à quatre heures, pendant vos vêpres, je dois commencer la ventilation des amendements avec Dom Frénaud<sup>1</sup>, théologien du Père abbé de Solesmes (Dom Jean Prou).

Rome, 17 octobre 1963.

(...) Il m'est tout à fait impossible d'en dire plus long ; que celles qui attendent des réponses veuillent bien attendre encore.

Je ne suis d'office que **le théologien de Mgr Lefebvre** ; en fait, je le suis **de tout un groupe d'évêques** et il y a tant de documents à étudier, tant de notes ou de mémoires à rédiger, que Dom Frénaud et moi ne suffisons pas.

Le 29 octobre 1963, 3 h. après-midi.

Mes chères enfants, par quarante voix de majorité<sup>2</sup> (le vote étant à la majorité absolue), le Concile a décidé qu'il n'y aurait **pas de Constitution distincte sur la sainte Vierge**, et qu'il ne serait parlé d'elle qu'à l'intérieur de la Constitution *De Ecclesia*, ou même en épilogue à cette Constitution<sup>3</sup> - alors que la sainte Vierge est le Prologue, l'Exemplaire et l'Abrégé prototypique de l'Église et de tout l'ordre du salut !

**Notre chagrin est extrême, au-delà de toute parole.**

La majorité est si faible que le résultat du scrutin n'a pas été proclamé dans la Congrégation Générale. Mais il sera dans tous les journaux dès ce soir.

Que va faire cette moitié de l'épiscopat qui voulait une Constitution distincte sur la sainte Vierge ? Il est d'abord d'une immense difficulté de la réunir, dispersés comme ils sont aux quatre coins de Rome - et bon nombre se laisseront prendre par la crainte d'aggraver le dissentiment entre les Pères, et subiront ce qui a été fait. Je bénis Dieu d'être au service **d'un des plus fermes parmi les plus fermes, et des plus courageux parmi les plus courageux**. Nous partons maintenant, Mgr Lefebvre et moi, pour une réunion où se retrouveront, je l'espère, soixante ou quatre-vingts Pères. Si quelque chose en sort, vous serez averties.

Vigile de la Toussaint 1963<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr TISSIER DE MALLERAI, p. 65 et 212. Dom Frénaud était lui aussi un ancien de Santa-Chiara, qu'il quitta pour Solesmes avant la fin de ses études, semble-t-il à cause du renvoi du père Le Floch par Pie XI. Mgr Lefebvre le rencontra à Solesmes en 1951.

<sup>2</sup> En réalité, ce n'est pas par quarante voix de majorité mais d'écart. Il n'y avait que **dix-sept voix de majorité**.

<sup>3</sup> Les experts du camp progressiste considéraient comme **"très important"** que la Vierge Marie n'ait pas de constitution propre mais que le texte de son schéma soit inséré dans celui de l'Église. Le père Congar s'en explique : "J'ai parlé [de ce point] avec un grand nombre d'évêques de différents pays. (...) Ils **hésitent**. Ils ne voient pas de raison décisive pour l'insertion. Ils ne seraient pas contre, mais ne sont pas décidés par une raison vraiment motrice. Au fond, il n'y en a qu'une : c'est **le moyen d'éviter les majorations**. C'est le moyen d'éliminer le schéma actuel. **C'est l'occasion unique de faire un texte œcuménique**. Mais qui *sent* ces choses ? On les sent ou on ne les sent pas. C'est une question de sensibilité. (*Mon journal du Concile*, Paris, Cerf, 2002, t. 1, p. 496 [24 octobre 1963].)

**Aveu intéressant qui révèle la "sensibilité" profonde du père Congar : ces experts qui combattaient le culte marial n'avaient plus l'esprit catholique.** On pense à Fatima et à la demande de réparation de *Notre-Dame pour les péchés commis contre le Cœur Immaculé de Marie*

<sup>4</sup> Une partie de cette lettre a été publiée dans l'ouvrage *Notre-Dame de Joie, correspondance de l'abbé Berto*, Paris, NEL, 1974, p. 273. C'est également le contenu de cette lettre qui a fourni à l'abbé Berto la matière de son article paru dans *Itinéraires* n°82 (avril 1964) : "La théologie non euclidienne et le peuple orphelin", p. 26-33. Mais la portée de ce texte et sa splendide vigueur apparaissent beaucoup mieux lorsqu'on le lit dans son intégralité et remis dans son contexte. Cette lettre constitue une **analyse vraiment remarquable de la nouvelle théologie qui a triomphé à Vatican II, de son naturalisme, de sa fatuité, de son manque total d'esprit de foi et d'amour des âmes.**

Avant-hier et hier ont été **des journées affreuses (les 29 et 30 octobre 1963)**. Je ne crois pas avoir **jamais tant souffert spirituellement**. Ceux qui disent qu'il n'y a pas de douleurs de l'âme, il faut qu'ils n'aient jamais vécu par l'âme. C'est **le triomphe**, au moins pour un temps, **du faux sur le vrai, de l'enflure sur la simplicité, de la science arrogante et superbe sur la naïveté des petits enfants et des pauvres**. On leur fera bien voir qu'ils sont de mauvais chrétiens, qui prient beaucoup trop la sainte Vierge, et qui ne devraient même pas la prier du tout, attendu qu'ils sont des ignorants et que c'est si compliqué de dire un *Ave Maria* correctement que le mieux qu'ils ont à faire c'est de s'en passer. Il faut dire *l'Ave Maria* bibliquement, exégétiquement, figurativement, typologiquement, ecclésiologiquement. Comment ces chétifs s'en tireraient-ils? Comment éviteraient-ils de tomber dans l'abîme sans fond de la dévotion abusive, blâmable, mal entendue, périmée, qui ne laisse voir dans la sainte Vierge que la Mère de Jésus et la nôtre ?

O Seigneur Jésus, jusques à quand ? Souvenez-vous de vos pauvres, souvenez-vous des petits enfants ! Ne laissez pas assassiner, dans leur cœur leur piété envers votre Mère et la leur.

Ils n'ont pas défenseur, ils n'ont pas d'avocat, sachez bien, mes chères enfants, que si l'on pouvait être moins que rien, je serais ici moins que rien. Aucun accès nulle part, toutes les chaires occupées, toutes les portes fermées. Je suis **un banni dans Rome**, avec Dom Frénaud, avec le P. Gagnebet O.P., (membre de la commission de théologie préparatoire), avec le tout petit nombre de ceux qui refusent louange au pseudo-prophète, je veux dire à cette **théologie monstrueusement** détachée du saint Évangile, absolument hétérogène à la foi des simples, chassant les enfants de devant la crèche et enlevant le chapelet des mains de ceux qui ne savent pas lire, étalée dans sa suffisance et dans son orgueil, ajoutant des raisonnements à des documents et des documents à des raisonnements sans autre but que de prendre sa complaisance en elle-même, semblable à un mur infiniment haut et infiniment long, désespérément infranchissable, et derrière lequel il n'y a rien, rien, rien, satisfait d'être là, de s'allonger toujours, de s'élever toujours, jusqu'à ce qu'on ne voie plus que lui.

Depuis deux jours, je n'ai pas été seul un quart d'heure **sans pleurer à sanglots**. La théologie est le contraire de ce qu'on l'a faite ici. Et elle est une science mauvaise, une science maudite, si elle se vide de son contenu primordial, qui est une foi identique à la foi du plus illettré des fidèles. Je crois ce que croient nos enfants, et malheur à moi si je ne le croyais pas, et en un sens très vrai, je n'en sais pas plus long qu'eux. Si la théologie perd cette humilité foncière de vouloir demeurer consubstantielle à la foi des humbles, certes c'est alors qu'elle ne mérite pas une heure de peine, qu'elle n'est plus qu'une **énorme et difforme baudruche creuse** flottant dans l'espace, ou une sorte de géométrie non-euclidienne où les théorèmes s'échafaudent à l'infini sur les théorèmes, du haut desquels on peut bien mépriser le paysan courbé sur sa charrue, mais que le paysan a bien aussi le droit de mépriser, parce que de toute une bibliothèque non-euclidienne il ne tirerait pas de quoi fabriquer la charrue qui nourrit les hauts géomètres non euclidiens.

Je ne mets pas en cause, vous le pensez bien, l'humilité des théologiens qui sont aussi, à leur manière, "non-euclidiens". Je dis qu'ils forgent une théologie qui n'est pas humble, et qui en est châtiée par le plus effroyable irréalisme. Or il n'en va pas de la théologie comme de la géométrie non-euclidienne. Celle-ci n'a pas besoin d'être réelle, ne se donne pas pour réelle, elle peut sans dommage se donner pour ce qu'elle est, un jeu extra-spatial sur des symboles arbitrairement définis, et on a toujours l'euclidienne pour faire des outils ou construire des Ponts.

Mais **la théologie a besoin d'être RÉELLE, elle exige intrinsèquement de l'être**, elle ne peut pas sans se détruire consentir à ne l'être pas. Si elle ne l'est pas, et qu'elle se donne pour telle, et qu'elle parvienne à tant imposer qu'elle se fasse tenir pour telle, et qu'en même temps elle se donne pour la seule théologie, **le ravage est incalculable**. Car le réel résiste, l'humble réalité de la foi des humbles ; et l'on a d'un côté une théologie qui ne pouvant rejoindre le réel s'en forge un substitut et prétend l'avoir rejoint pour s'en être donné le simulacre ; et de l'autre le réel vrai, le réel réel, si je puis dire, délaissé, abandonné, puérite pâture des pauvres, **dédaignés des savants**.

Mais **maudite la science qui ne tourne pas à aimer !** Maudite la théologie sans tendresse et sans entrailles, la théologie inhumaine, qui passe sans même le voir auprès du blessé gisant sur la route de Jéricho. Je rejette cette théologie, je la repousse, elle me fait horreur, parce qu'il n'y a plus rien sur ses traits durs et fermés de ce que saint Augustin appelle le sourire de l'Évangile aux tout-petits, "*superficies blanda parvulis*".

Et ils nous reprochent notre "triumphalisme" comme ils ont inventé de dire ! Et ils disent qu'ils veulent faire l'Église des pauvres ! Quelles déclamations !

Ils se sont fait une idée du pauvre aussi irréaliste que toutes leurs idées. Ils ne connaissent pas les pauvres, ils n'ont pas l'expérience des pauvres, ils se sont rendus incapables de les connaître et d'en avoir l'expérience, parce que, poussé à l'extrême, l'esprit de système se clôt sur soi, s'enferme en soi, et pour que les faits tels qu'ils sont ne lui donnent pas tort, il les voit autres qu'ils ne sont. Il n'a pas prise sur le réel, mais aussi le réel n'a plus prise sur lui, n'exerce plus sur lui la fonction réductrice qu'il peut seul remplir, et la raison raisonnée déraisonne sur les pauvres, comme elle déraisonne sur tout.

Il est donc décidé que l'Église sera "l'Église des pauvres" quand le pape ne paraîtra plus porté sur la *sedes*, quand les évêques ne porteront plus d'ornements précieux, quand la messe sera célébrée en langue vulgaire, quand le grégorien sera relégué dans les discothèques, et choses de ce genre, c'est-à-dire, quand les pauvres seront privés de beauté, quand les cérémonies de l'Église, vulgarisées, trivialisées, ne leur rappelleront plus rien de la gloire du ciel, ne les transporteront plus dans un monde plus haut, ne les élèveront plus au-dessus d'eux-mêmes, quand l'Église enfin n'aura plus que du pain à leur donner, quand il est écrit que l'homme ne vit pas seulement de pain !

Qui leur a dit que les pauvres n'ont que faire de beauté ? Qui leur a dit que la beauté religieuse n'est pas pour eux un moyen d'accès à la vérité religieuse ? Qui leur a dit que les pauvres trouvent mauvais de voir un évêque présider une procession, crosse en main et mitre en tête, et s'approcher d'eux pour bénir leurs petits enfants ? Sont-ce les pauvres qui ont crié au gaspillage, quand Marie-Madeleine a répandu le nard sur la tête de Jésus, jusqu'à briser le vase pour ne rien épargner du parfum ? Qui leur dit surtout que, les évêques dépouillés des marques liturgiques de leur autorité, les prêtres leur seront plus obéissants, seront plus évangéliquement dévoués aux pauvres ? Qui leur dit que les honneurs extérieurs rendus aux évêques ne sont pas une protection faite de laquelle l'évangélisation des pauvres n'auraient plus, aux yeux des pauvres même, aucune garantie d'authenticité, sans laquelle elle ne serait plus assez durable elle-même, n'ayant

plus le caractère d'une mission visiblement reçue d'une autorité plus haute, n'ayant plus que l'apparence de l'entreprise d'un particulier ?

On détruit, on saccage, on ravage, sans nul souci de ces réalités ; s'en soucier serait du triomphalisme et ils ont décidé que le triomphalisme est le dernier des crimes, indiscernable d'ailleurs du "constantinisme", lequel consiste à réclamer pour l'Église, à l'égard de la puissance séculière, une quelconque reconnaissance de ses droits. **Comment ce qui était un devoir parfaitement clair, inlassablement inculqué, est-il devenu un crime ?** Accusez l'esprit de système, et dites-vous que c'est un système parfaitement lié, parfaitement cohérent, qu'il faut accepter tout entier ou rejeter tout entier, auquel il ne manque que d'être vrai, mais qui est, en ce moment, dans Rome. Pendant un concile œcuménique, le seul qui ait droit à l'audience, le seul publiquement exposé, le seul écouté, le seul suivi.

Qu'y gagneront les pauvres ? Hélas, **ils y perdront tout**. Nous le constatons tous les jours, nous qui sommes à leur service. Quand les lois, les institutions, les mœurs publiques perdent toute référence à l'Église, quand tout se fait dans l'État dans l'ignorance délibérée et volontaire du christianisme, quand l'Église y est réduite à la condition d'une association privée, la première conséquence est que **les pauvres ne sont plus évangélisés**. Nul besoin pour cela que l'État soit d'un laïcisme hostile et agressif, il suffit qu'il soit "laïque". Les classes aisées peuvent échapper, en partie du moins, et notamment dans l'éducation des enfants, à la formidable pression sociale qui résulte de la simple "laïcité" de l'État ; les pauvres ne le peuvent pas. Ils ont besoin d'assistance, elle est laïque ; ils ont besoin d'hôpitaux, ils sont laïques ; ils ont besoin d'écoles pour leurs enfants, elles sont laïques ; et s'ils sont pauvres à ce point de ne pouvoir enterrer leurs morts, ils obtiendront des obsèques gratuites, mais laïques, car l'État, qui paiera le cercueil et le fossoyeur, ne paiera pas l'honneur d'une absoute. Les pauvres, et eux seuls, sont emprisonnés sans remède dans la laïcité de l'État ; seuls ils sont condamnés sans remède à ne respirer que dans le climat d'indifférence religieuse engendré par la laïcité de l'État. Nous arrachons un enfant à cette asphyxie de l'âme ; nous en laissons cent, qui ne seront jamais évangélisés, qui passeront d'une école laïque à un centre d'apprentissage laïque, d'un centre d'apprentissage laïque à un mouvement de jeunesse laïque, et dont toute la vie aura été, par l'État laïque, si soigneusement, si savamment tenue à l'écart de toute influence chrétienne, que ce sera un miracle de la grâce si, une fois en cinquante ans, ils se posent seulement la question de savoir ce que cela peut bien être d'être chrétien.

Il y a longtemps que c'est ainsi ; mais jusqu'aujourd'hui, la théologie catholique enseignait que c'était un mal, une iniquité, un désordre atroce dont les petits de ce monde étaient la proie sans défense, un désordre auquel il fallait travailler sans relâche à substituer l'ordre chrétien. Maintenant elle enseigne, du moins celle qui a le privilège exclusif de la parole, **que c'est ce désordre qui est l'ordre, que la société civile a le devoir d'être laïque** et si l'évangélisation des pauvres en est rendue plus difficile, tant pis pour les pauvres ; le Système ne saurait avoir tort.

C'est une frénésie. Il n'y a pas huit jours, sous la signature (probablement pseudonyme) d'un "théologien de l'Amérique latine", je lisais que seul le consentement des conjoints étant l'élément sacramentel, il était grand temps que l'Église les dispensât de se présenter devant le prêtre pour se mettre en harmonie, sur ce point aussi, avec **une société désormais heureusement "désacralisée"**. Où a paru cet article ? Dans les *Informations catholiques internationales*, à quelques pages d'un article signé du P. Congar - et le **P. Congar est ici, à ce jour, le théologien des théologiens**.

Nous en sommes à ce point, mes chères enfants. Ç'eût été, pour les pauvres et les petits, la seule partie des Actes conciliaires qui leur eût été immédiatement accessible, qui leur eût parlé au cœur, qu'une solennelle proclamation des grandeurs de la sainte Vierge, de sa puissance d'intercession, de la légitimité et du fruit du culte que nous avons pour elle. Cette proclamation n'aura pas lieu. Nos petits enfants, ni aucun petit enfant du monde, ne sont pris en considération par le Concile, sinon dans la mesure où il faut corriger les excès de leur confiance et de leur piété. Ce qu'on juge à propos de dire de la sainte Vierge - le moins possible - sera si savamment et si abstraitement brassé, résorbé, et noyé dans la Constitution sur l'Église, qu'il n'y aura rien à en tirer pour nourrir les pauvres et les petits. Je vous l'ai déjà écrit, ce changement (car ce qui était préparé, c'était une Constitution distincte sur la sainte Vierge) peut paraître peu de chose *ut res* (en tant que réalité) ; des théologiens peuvent toujours rattacher n'importe quoi à n'importe quoi, c'est l'enfance de leur art ; il est désastreux *ut signum* (en tant que signe). **L'étendard de la Vierge n'est pas levé ; il est maintenu plié, pour ne pas dire enfoui, et c'est de la voir levé que les pauvres ont besoin.**

Rien n'est fait, certes, il ne s'agit que d'un projet, et ce projet de résorption n'a obtenu que trente-huit voix de majorité, sur plus de deux mille votants ; vingt voix de plus, et le projet contraire l'emportait. Comme il y a toujours beaucoup plus de vingt Pères absents aux Congrégations Générales, la majorité du 29 octobre n'a aucune signification réelle, puisqu'on ignore comment auraient voté les absents. Mais que plus de mille Pères aient voté la résorption, c'est déjà infiniment douloureux.

Je ne sais pourtant si je n'ai pas encore plus souffert des votes du lendemain<sup>1</sup>. Ils ne sont pas (heureusement, ils ne pouvaient pas être) la contradiction ouverte et formelle du premier concile du Vatican. Ils en **sont la négation, ou plutôt la prétérition pratique, et cette fois la majorité a été écrasante**, de beaucoup plus des deux tiers. **Vatican I n'est pas nié, il est passé sous silence, tenu pour inexistant**. C'est si vrai, qu'il n'en est pas même fait mention dans les questions posées aux Pères. A force de raffinements, de distinctions, de subtilités, les théologiens s'en tireront toujours ; mais ici encore, comment feront les pauvres, qui n'ont pas étudié jusqu'à trente ans, et pour lesquels, jusqu'ici la structure de l'Église était si accessible dans sa simplicité, pour lesquels aussi il était si bon, si doux, si bienfaisant, de penser au Pape comme au Vicaire de Jésus-Christ, n'ayant ici-bas ni supérieur, ni égal, pleinement et uniquement en possession de la souveraine puissance dans l'Église ? Mais que sont les pauvres réels dans ce Concile jusqu'ici si irréallement "pastoral" ?

**Je ne vous dis rien des habiletés, des intrigues, des astuces. Je n'en sais que peu de chose, et ce que j'en sais est trop triste.** Que la sainte Vierge nous assiste, mes chères enfants ; priez bien.

Saint André, 1963, Samedi, Rome.

[Lettre de l'abbé Berto à M. l'abbé B\*\*\*]

<sup>1</sup> Les votes sur le chapitre deuxième du schéma *De Ecclesia*, c'est-à-dire sur ce qu'on a appelé la collégialité épiscopale.



(...) Le travail a été formidable, ce n'est rien ; il a surtout été **douloureux**. Que de fois, après les votes du 29 et du 30 octobre, j'ai pleuré, **pleuré à sanglots**, sur les pauvres feuillets que je couvrais d'écriture ! Le **châtiment de Dieu** est venu sur ces votes, surtout peut-être sur le premier ; le second, plus grave *ut res* que le premier, était moins affreux *ut signum*. Le sort de la session a été réglé ce jour-là au ciel, **où règne un Fils qui ne veut pas qu'on outrage Sa Mère**. Le **châtiment** a été ce honteux pataugeage, ce risible *fiasco* de deux mille évêques, répétant deux mille fois qu'on allait voir ce qu'on allait voir, sans rien faire voir que leur **impuissance** et leur **nullité**.

Je m'accuse, et je voudrais m'accuser devant la terre entière, d'avoir douté, douté de l'amour de Notre-Seigneur pour Sa Mère, douté du soin qu'Il aurait de venger son honneur. La vengeance a été prompte ; elle a été de rendre le Concile gâteux pendant six semaines, et elle est douce si elle s'arrête là.

Oui, j'ai douté, et je m'en accuse amèrement. Mais quoi ! Nous étions quelque soixante Pères sur deux mille, une dizaine de théologiens contre plus de cent. Nous avions en face des hommes d'un jour qui n'avaient qu'une heure, **qui savaient que cette heure ne reviendrait pas, qui voulaient que cette heure fût celle de leur triomphe, et qui pour triompher ne ménageaient ni l'intrigue, ni les effets de surprise, ni les pièges savamment dressés, ni même, hélas, l'improbité**. Que pouvait notre fragile barrière ? J'ai mis trois semaines à comprendre que **Dieu l'avait rendue infranchissable**. Je croyais qu'elle avait cédé, quand elle tenait encore ; je la croyais emportée, et elle résistait. J'ai souffert, et mortellement souffert, avant de voir enfin ce que j'avais sous les yeux : **Dieu imposant** des limites à la mer, comme dit le Saint-Esprit dans la Sagesse, et lui défendant de les dépasser.

Pourquoi ce formidable assaut est-il soudain tombé en défaillance ? Pourquoi n'a-t-on pas battu le fer pendant qu'il était chaud ? Pourquoi les chefs de cette majorité numériquement toute puissante n'ont-ils pas sur-le-champ bâclé un schéma conforme au vote du 29 octobre, présenté ce schéma aux Pères, arraché un nouveau vote qui eût été leur victoire définitive ? Dans l'état des esprits, c'était si assuré, si infaillible, qu'aucune explication humaine de ce **FOUDROYANT AVEUGLEMENT** d'hommes jusque-là si habiles ne me suffira jamais. **Il n'y a qu'une explication. Le funeste vote de la veille, apostasiant l'Évangile des Noces de Cana, loin d'inviter la sainte Vierge, lui avait signifié son congé. Elle encomrait ! La Vierge Marie encomrait le Concile, qui l'invitait à sortir. Oh ! elle ne se l'est pas fait dire deux fois ! La terre n'a pas tremblé, la foudre n'est pas tombée sur Saint-Pierre. La Vierge Marie est sortie discrètement dans un profond silence ; seulement, si discrètement, dans un silence si profond, qu'elle n'a pas dit *Vinum non habent*, et les destins de la deuxième session ont été scellés. Quand on est un Concile œcuménique et qu'on fait sortir la sainte Vierge, on devrait au moins se rappeler qu'elle ne demande qu'à s'effacer, c'est assez connu, et qu'elle pourrait bien s'effacer trop. La sainte Vierge n'ayant rien dit, Jésus n'a rien fait ; l'eau est restée de l'eau, même pas de l'eau potable, de l'eau de toilette, toujours comme à Cana, et encore avec beaucoup de mauvais microbes dedans. Il y en avait de l'eau dans ces urnes... ! Elles en rendent depuis six semaines par deux mille robinets, la session va finir, et il y a des robinets qui trouvent qu'ils n'ont pas assez coulé ! Mais l'avis commun est que ça suffit comme ça. On a beau changer de robinet, c'est toujours de l'eau qui sort, et comme personne n'a plus le moindre espoir de voir sortir du vin, autant fermer tous les robinets.**

Je pense que la sainte Vierge, quant à elle, se serait contentée de laisser le Concile barboter dans toute cette eau pas trop propre. **Mais, au lieu de lui demander à genoux, dans une supplication solennelle, de prononcer le *Vinum non habent*, on l'a formellement déclarée gênante, embarrassante, encombrante, à la face de son Fils, elle, l'Épouse du Saint-Esprit ! Toujours quand on est un Concile œcuménique, on doit savoir que METTRE LA SAINTE VIERGE À LA PORTE EST UNE OPÉRATION QUI PEUT AVOIR DES SUITES, ET PEUT N'ÊTRE PAS RATIFIÉ PAR QUELQU'UN QUI LUI A OUVERT LES PORTES DU CIEL ; ON DOIT VOIR PLUS LOIN QUE LE BOUT DE SON NEZ, ET NE PAS SE FIGURER QU'ON A DROIT AU SAINT-ESPRIT COMME ÇA SUR COMMANDE, DU MOMENT QU'ON EST UN CONCILE.**

*Dominus autem irridebit vos.* L'Esprit-Saint qui a couvert Marie de Son ombre, est aussi l'Esprit qui plane sur les eaux. De sorte que cette deuxième session n'a pas été seulement stérile, elle a été un **marécage**, par la juste démission de Dieu. L'armée ne s'est pas débandée, elle a été arrêtée sur place, enlisée jusqu'aux genoux, chacun soulevant une jambe pendant que l'autre s'enfonçait, dégageant celle-ci et s'enfonçant de l'autre, avec des contorsions pareilles à celles des dindons que, dans les foires, on oblige à danser en les mettant sur des tôles surchauffées. Et pendant ce temps-là, l'Esprit-Saint, qui ne vient d'auprès du Père que s'Il est envoyé par le Fils, *quem ego mittam vobis a Patre*, attend dans le paradis. Qu'est-ce qu'il attend ? Que le Concile soit célébré comme au Cénacle, *cum Maria Matre Jesu*.

Voilà.... l'histoire mystique de la deuxième session ; c'est la seule histoire vraie. Je l'ai vécue, sans d'abord y **rien comprendre**, le cœur dans un étau. *Nondum venit hora mea*, Jésus n'a pas à avancer Son heure, la sainte Vierge ne L'en ayant point prié. Mais aussi *haec est hora vestra* ; vous aviez votre heure, que le Seigneur vous a laissée ; elle lui a servi à vous confondre, et maintenant elle est passée, il ne vous en sera pas accordé d'autre. *Spes nostra, Salve !*

A bientôt,... et que la mort nous trouve *super hanc Petram*.

**REMARQUES SUR UN "INCIDENT" CONCILIAIRE**  
**PAR L'ABBÉ V.-A. BERTO**  
**ITINÉRAIRE N°91, MARS 1965<sup>1</sup>**

La grande presse de langue française, toujours malveillante et dénigrante à l'égard du Saint-Siège, s'est surpassée en iniquité lors de l'incident dont le bruit a rempli les derniers jours de la troisième session conciliaire.

A la vérité, il y a eu trois « incidents » en huit jours :

1°) la lecture d'une *Note explicative préalable* constituant l'interprétation autorisée à la lumière de laquelle les Pères étaient invités à se prononcer sur la Constitution de *Ecclesia* ;

2°) la proclamation de la Maternité de la Sainte Vierge sur l'Eglise, acte pontifical accompli en présence de l'Assemblée Conciliaire, mais acte pontifical **non-conciliaire**, puisque le Souverain Pontife, en l'accomplissant, ne s'est pas associé l'Assemblée conciliaire pour qu'elle formât avec lui une seule personne morale, un seul « sujet émetteur » de la proclamation, condition absolument nécessaire à défaut de laquelle cette dernière n'a pas été un acte conciliaire ;

3°) entre ces deux "incidents", qui seraient plus justement appelés des événements, le débat sur le schéma « de la Liberté religieuse » ou plutôt autour de ce schéma, puisque la teneur n'en a pas été débattue et que c'est cela même qui a provoqué dans la presse tant d'allégations parfaitement fausses, et tant de colères non déguisées, jusqu'à mettre nommément en cause le Secrétaire Général du Concile Mgr Felici, qui s'est pourtant acquitté d'une tâche écrasante et extraordinairement difficile avec une éclatante supériorité, le Cardinal-Doyen du Sacré Collège, enfin la personne même du Saint-Père, dont on a bien osé écrire que « le prestige a été atteint ».

Moins "noble" dans l'en-soi, moins important aussi quant à l'avenir lointain de l'Eglise, sinon quant à son avenir immédiat, que les deux événements rappelés plus haut, l'incident soulevé dans l'intervalle semble avoir été le plus vif, le plus déformé aussi par les publicistes des gros tirages.

Nous restituons ici la vérité.

Le règlement du Concile, *Ordo Concilii* porte expressément :

1) que tout texte soumis à l'approbation des Pères doit leur être distribué de telle sorte qu'ils aient le temps convenable non seulement pour mûrir leur jugement et déterminer leur vote chacun à part soi, mais pour requérir les conseils des théologiens ;

2) que tout texte nouveau doit être soumis à discussion avant d'être mis aux voix.

A) Quant au premier point : Le texte fut distribué le mardi matin 17 novembre, comme devant être voté le jeudi matin 19 novembre, soit quarante-huit heures plus tard. Les théologiens qui n'étaient pas dans Saint-Pierre le mardi matin ne purent en avoir connaissance au plus tôt qu'au début du mardi après-midi. Ils se trouvèrent en présence, comme nous l'allons dire plus précisément, d'un texte qui dans sa plus grande partie leur était **nouveau**. C'était leur faire des **conditions de travail impraticables** ; le délai convenable, *congruam tempus*, leur était refusé, plusieurs auraient cru se parjurer en fournissant aux Pères qui leur eussent éventuellement demandé conseil, des avis précipités, des amendements bâclés. Les théologiens n'ont auprès des Pères qu'une tâche subordonnée, dépendante, obscure, qu'il convient de ne pas enfler ; néanmoins, ils sont assermentés, et ils ont leur conscience.

B) Quant au second point : La première question est de savoir si oui ou non le texte était assez "**nouveau**", par rapport au texte primitif présenté lors de la deuxième session, pour devoir être soumis à une délibération elle-même nouvelle avant d'être soumis au vote.

Matériellement, le texte primitif (celui de la deuxième session) comptait 271 lignes ; le texte remanié en comptait 556, soit un peu au delà de 55% de lignes nouvelles ;

des 271 lignes du texte primitif, 75 seulement, à peine un peu plus d'un quart, se retrouvent sans changement dans le texte remanié ;

les paragraphes 2, 3, 8, 12, 14, sont entièrement nouveaux.

A moins de supposer que la Commission compétente se soit livrée à un pur exercice d'amplification oratoire, les précisions que nous venons d'apporter engendrent la certitude que le schéma remanié offrait plus de nouveauté qu'il n'en fallait pour donner lieu à discussion.

Mais, pour une telle discussion, **le temps manquait**, et grand nombre de Pères ne voulaient rentrer chez eux qu'ayant en mains la « Déclaration sur la liberté religieuse », dût-elle être votée sans délibération.

On crut un moment sortir d'embarras (on, nous ne savons pas exactement qui : le Conseil de Présidence, ou le Tribunal Administratif) en disposant qu'il y aurait un vote préalable de procédure, par lequel l'Assemblée déciderait s'il y avait lieu ou non à délibération ; et qu'on voterait s'il y avait lieu ou non à délibération ; et qu'on voterait ensuite au fond, si le résultat du vote préalable était qu'il n'y avait pas lieu à délibération. Ce fut la nouvelle "à sensation" du jeudi matin.

Mais il tombait sous le sens et il fut vite reconnu que c'était là une **mesure inapplicable sans l'agrément du Souverain Pontife**, l'Assemblée n'étant pas souveraine indépendamment de lui, et n'ayant pas sans lui pouvoir de modifier le Règlement qu'elle tient de lui.

Le vendredi matin 20 novembre, S. Em. le Cardinal-Doyen, ès-qualités de Président du Conseil de Présidence, fit connaître aux Pères que la solution d'abord proposée **n'avait pas reçu l'agrément pontifical**, que le schéma devait être discuté dans les formes prescrites par le Règlement, et que ne pouvant l'être en cette troisième session, il ne restait que de le renvoyer à la quatrième.

---

<sup>1</sup> Note 2010 : ces deux textes présentent une manipulation d'une minorité conciliaire (qui deviendra, *in finis*, la majorité). Cette manipulation fut arrêtée par intervention de Jean XIII, mais cet arrêt, ne fut lui aussi qu'une manipulation, la suite du Concile le prouvant. L'abbé Berto et Mgr Carli ne pouvaient comprendre que Vatican aboutirait à des textes hérétiques et que donc, ne pouvait être un concile catholique. En finissant (texte précédent) par "et que la mort nous trouve *super hanc Petram*", l'abbé Berto pensait aux *Petram* catholiques de toujours. On découvrira ultérieurement que Jean XXIII et ses successeurs étaient des anti-papes, non catholiques, position pensable encore au début du Concile.

Les sobres paroles de S. Em. le Cardinal Tisserand, expression immédiate de la volonté souveraine, devaient clore l' "incident" qui depuis deux jours occupait les esprits. **Incroyablement**, ce fut le contraire. **Incroyablement**, une sorte de houle de mécontentement naquit dans une forte minorité de l'Assemblée. **Incroyablement** cette foule trouva qui la pût et la voulût soulever et grossir. **Incroyablement**, il fut résolu d'appeler du Pape du jeudi soir au Pape du vendredi matin. Incroyablement, car quoi de moins croyable que tout cela ? Quelle apparence qu'une telle attitude pût se concilier avec l'obéissance instantanée due à l'autorité de Pierre ? Quelle apparence qu'elle pût ne pas sembler un précédent de raideur dont les plus mauvais esprits sauraient, quoique mal à propos, se prévaloir ? Quelle apparence enfin qu'une pareille démarche pût réussir, et ne pouvant réussir, pût être autre chose qu'un grave embarras vainement causé à la liberté du Souverain Pontife ?

**Ces choses incroyables furent.** Une supplique en cinq lignes fut hâtivement rédigée, par laquelle le Saint Père était prié *instanter, instantius, instantissime*, de permettre le vote sans discussion préalable de la Déclaration sur la liberté religieuse, et qui recueillit en quelques moments, a-t-on dit, plus probablement en quelques heures, de très nombreuses signatures.

Combien de signatures ? Nous l'ignorons.

Les organes de presse les plus favorables aux signataires, que l'on a sujet de tenir pour les mieux renseignés, ont parlé de huit cents, de neuf cents signatures. Cela doit être proche de la vérité.

De la suite, ou plutôt de la fin de l' "incident", le public ne sait rien. On a dit que la supplique a été portée au Souverain Pontife par un cardinal ; le Cardinal Frings, selon les uns ; le Cardinal Meyer, selon d'autres, le Cardinal Suenens, selon des tiers. Ce qui est sûr, c'est que le Saint-Père, si la supplique lui a été portée, a maintenu son refus, puisque dans son discours du samedi 21, pour la clôture de la troisième session, il a dit que la Déclaration sur la liberté religieuse ne s'était pas trouvée prête pour la promulgation «faute de temps, *ob defectum temporis*».

Et qu'aurait-on donc voulu qu'il fût ? Assurément, il y aurait autant d'outrecuidance de notre part à paraître approuver qu'à paraître imposer une décision pontificale ; un acte souverain n'est pas sujet à l'examen des sujets : où serait sa souveraineté ? Il ne doit rencontrer que leur obéissance et leur docilité. Mais il veut aussi être défendu contre ceux qui l'attaquent. Dans le cas présent, la tâche est facile. Il y avait vingt raisons pour une de ne pas livrer le schéma en cause à un vote non précédé d'une délibération.

D'abord, le défaut d'urgence. Qui le veut peut aisément savoir ce que l'Eglise pense de la liberté religieuse : il n'a qu'à relire le merveilleux corps de doctrine constitué sur ce sujet, en un siècle et demi, par les Pontifes romains ; s'il a du loisir il peut, avec un profit non moindre, étudier la conduite de l'Eglise depuis qu'elle est sortie des catacombes, et notamment celle des Pontifes romains comme Princes temporels depuis la division de la chrétienté ; s'il a du génie, l'esprit juste, et le sens catholique, il peut scruter les Ecritures, tant celles de l'Ancien Testament où tout, dit saint Paul, arrivait en figures, et pour notre instruction, que celles du Nouveau Testament, avec le «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu», et le «Malheur à qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi», et les malédictions lancées contre les Pharisiens. Bref, il n'y a peut-être pas de question de droit naturel intégré dans le droit chrétien sur laquelle le chrétien d'aujourd'hui soit **plus abondamment éclairé**, nous disons le chrétien moyen. Aucune déclaration conciliaire ne répandra jamais plus de lumière que les Encycliques de Léon XIII, ni, puisqu'il ne s'agit pas d'une définition dogmatique, n'aura plus d'autorité.

**- Mais on veut autre chose !**

**- Qui donc, on ? Et quoi donc, autre chose ?**

Certains, principalement en France, voulaient obstinément, voulaient puissamment, voulaient passionnément la Déclaration avant la fin de 1964<sup>1</sup>. On était au 20 novembre, à la veille même de la clôture de la troisième session. Voilà certainement un cas d'urgence, et d'extrême urgence. Mais pourquoi tenaient-ils tant à cette Déclaration avant la fin de 1964 ? Parce que 1964 était l'année centenaire de *Quanta cura* et du *Syllabus* y annexé, et que la Déclaration devait être, dans leurs désirs, l'amende honorable que l'Eglise doit au genre humain en **expiation du Syllabus**, et le témoignage de son bon vouloir à suivre désormais des maximes qui lui permettent **un bon COMPAGNONNAGE avec le monde moderne**.

Pour qu'il fût bien clair qu'on entendait donner à la "Déclaration" la valeur d'une rétractation, on lui associait **la réhabilitation de Galilée**, de la naissance duquel, en 1564, le quatrième anniversaire centenaire arrivait aussi en 1964.

Nous donnerions beaucoup pour que ces choses désolantes, ces choses meurtrissantes, n'eussent pas été dites par le P. Congar.

**Désolantes, meurtrissantes, mais surtout indignes d'un Concile œcuménique.** Fonder une "urgence" sur de telles considérations, c'est obliger la Sagesse romaine à ralentir l'emportement des uns, l'entraînement des autres. Il faut reprendre ici l'une des plus célèbres paroles qui aient été prononcées au premier Concile du Vatican, d'attribution incertaine, mais que nous croyons être de Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême : «Ils ont rendu nécessaire ce qu'ils ont déclaré inopportun, *quod inopportunum dixerunt, necessarium fecerunt*». La reprendre, mais en la retournant : «Ils ont rendu inopportun ce qu'ils ont déclaré nécessaire, *quod necessarium dixerunt, inopportunum fecerunt*». Il y aura certainement une Déclaration sur la Liberté religieuse ; le Saint-Père en veut une, en a annoncé une. Quelle qu'en soit la teneur, elle n'aura pas le caractère qu'elle aurait eu en 1964, parce qu'elle n'aura pas eu lieu en 1961.

D'autres raisons prétendues de prétendue urgence, nous n'en voyons pas.

Une lettre latine adressée au Saint-Père, qui sera probablement célèbre aussi, si on vient à en connaître le texte authentique, mais dont on ne connaît à ce jour qu'une traduction française d'origine plus qu'étrange, assez probablement incomplète, et très probablement peu exacte, vu la difficulté qu'on éprouve à la restituer conjecturalement en latin, même en latin de tournure germanique, une lettre, disons-nous, dont le journal *Le Monde* donnait pour signataires seize cardinaux nommément désignés, faisait état, dès le 11 octobre, de millions d'hommes qui attendent cette Déclaration.

<sup>1</sup> Ce sont les mêmes qui, obstinément, puissamment, passionnément, ne voulaient pas que la Sainte Vierge fût proclamée Mère de l'Eglise. Ce n'est pas une contingence ; ce sont deux effets nécessaires d'une unique pseudo-théologie sous-jacente. C'est ainsi en toutes matières théologiques.



Mais la lettre, du moins la traduction de la lettre, ne se prononçait pas sur l' "urgence".

Ce n'était pas sa fin, laquelle n'est pas de notre présent propos. Et en outre la raison tirée des millions d'hommes qui attendent la Déclaration avait déjà été alléguée en faveur de l' "urgence" sans avoir persuadé. Vers la fin de la deuxième session, le rapporteur de la Commission compétente, Mgr l'Evêque de Bruges, avait formellement et solennellement attesté que non seulement des millions d'hommes, mais **l'Eglise, l'opinion publique, le monde, en somme le genre humain tout entier, attendaient la Déclaration**. Or il s'agissait alors du texte primitif ! Il s'agissait d'un texte dont la Commission elle-même a estimé non seulement qu'il n'était pas urgent de le voter, mais qu'il avait été très opportun de ne le point voter, puisqu'elle-même, entre la deuxième et la troisième session, y a introduit les amples remaniements dont nous avons parlé plus haut !

Comment ! L'Assemblée conciliaire a eu raison, au propre témoignage de la Commission, de ne pas suivre Mgr de Bruges dans sa persuasion de l' "urgence" du vote, alors qu'il restait plusieurs jours pour la délibération - car Mgr de Bruges ne demandait aucunement un vote sans délibération, et s'engageait au contraire, au nom de la Commission à travailler jour et nuit pour étudier les amendements éventuellement proposés - et l'on fait maintenant crime au Souverain Pontife de n'avoir point voulu d'un vote sans délibération ?

Voilà encore de l'incroyable, **de l'incroyablement inique, de l'incroyablement odieux**.

Pour la valeur de l'argument en lui-même, elle est difficile à apprécier. C'est un fait qu'il n'a emporté l'assentiment ni de l'Assemblée à la fin de la deuxième session, ni du Souverain Pontife à la fin de la troisième. Ce contre-argument à lui seul est décisif. Un autre fait vient à l'appui : entre l'invocation d'urgence énoncée par Mgr de Bruges à la fin de la deuxième session, et l'invocation d'urgence énoncée par la supplique du 20 novembre dernier, il y a onze mois et trois semaines. Pendant cet intervalle ni depuis, on ne s'est pas beaucoup aperçu que les millions d'hommes qui attendent la Déclaration aient été jetés dans le désespoir par le retard apporté à la composer, ni seulement aient marqué la plus légère impatience. Il n'est, hélas, que trop évident que l' "urgence" ne peut pas être prouvée par l'attente de millions d'hommes. Alors ?

Alors rien. Rien de plus. Il n'y avait pas d' "urgence". La Déclaration pouvait attendre. Le Saint-Père en a jugé ainsi, et, nous tenons à le répéter, son jugement par lui-même et à lui seul suffit pour entraîner le nôtre, à nous simples fidèles. Les pages que nous venons d'écrire ne prétendent pas en être un examen préalable à notre adhésion, ce qui serait une impiété, mais en être une défense et une illustration.

La Déclaration pouvait attendre. On peut même dire qu'elle devait attendre. Sans étudier publiquement sa teneur, à quoi nous ne sommes pas autorisé, nous voyons au moins deux raisons "extrinsèques" de la retarder.

En premier lieu, il faut que la Déclaration ne paraisse à aucun degré commandée dans son texte par des considérations d'opportunité. Il est malheureusement douteux que des millions d'hommes l'attendent, mais il est certain que tous les hommes en ont besoin, et plus encore ceux qui sont à naître que ceux d'aujourd'hui. Ce besoin se confond avec le besoin de vérité. Il faut donc que la célébration d'un Concile ne soit que l'occasion d'une Déclaration qui en elle-même **doit être intemporelle**. Le vœu du monde, implicite tant qu'on voudra, mais véritable, vœu de nature, d'une nature humaine que le péché originel n'a blessée que pour que pût s'y insérer vitalemment le greffon salutaire, c'est que **l'Eglise de Dieu dise le vrai, dise le droit. On veut, de plusieurs côtés, qu'elle lâche ses principes, qu'elle lâche le Syllabus, qu'elle lâche le corpus pontifical** ; on veut autre chose, et cela, en effet, pourrait être bâclé en huit jours. Mais le genre humain a besoin de la même chose ; pour s'affranchir du tumulte, le Concile, lui, a besoin de temps, et le Saint-Père ne peut pas livrer aux fantaisies d'un jour l'œuvre admirable de ses prédécesseurs.

En second lieu, il nous paraît qu'un vote sans délibération n'eût pas été de la dignité du Concile. Certainement, le Concile coûte cher ; on a calculé que le "prix de revient" d'une intervention de dix minutes est au moins de cent mille anciens francs ; cela pose des problèmes, et c'est une grande raison pour que les Pères n'interviennent qu'à très bon escient. Dire que l'on veut que l'Eglise soit enfin (apparemment qu'elle ne l'était pas !) «l'Eglise des pauvres», et le dire à dix mille francs la minute, c'est faire que l'Eglise soit un peu moins «l'Eglise des pauvres». Nous qui vivons parmi les pauvres et pour les pauvres, nous aurions soulagé beaucoup de pauvres avec le montant de deux interventions d'un même orateur dont la deuxième n'était à autre fin que de rétracter la première, 1-1= 0 ; ici : deux cent mille francs, et en vingt minutes ; c'est ce qu'il nous faut trouver pour entretenir chez nous pendant un an un petit enfant pauvre.

Brisons là-dessus, le cœur nous frémit.

Mais entre le luxe des paroles vaines prohibées par le Saint Evangile, le luxe du temps gaspillé que saint Paul nous commande au contraire de racheter comme une denrée rare et précieuse, et une précipitation hasardeuse, éperdue, passionnée, il y a la démarche à la fois active et sereine, la maîtrise de soi, l'énergie qui ne se dépense pas en gesticulations sans but, mais qui va à sa fin par des mouvements réglés. En certains de ses membres, l'Assemblée conciliaire a paru perdre le sang-froid. Le Concile tout entier l'a gardé parce que sa Tête souveraine l'a gardé, l'a communiqué, l'a rétabli où il avait manqué. «Le prestige même du Pape a été atteint» On a osé écrire cela, et le papier supporte tout, mais c'est une insigne et exécrable fausseté. Le « prestige du Pape ». - (quel charabia !) - a grandi. Grâce à lui a grandi le "prestige" du Concile, qui se fût discrédité en cédant à la poussée. Refusant de céder, Rocher inébranlable, parlant, comme il avait annoncé qu'il le ferait, en Pasteur et en Maître, à l'heure de son choix, en la manière de son choix, «lié uniquement au Seigneur, uni *Domino devinctus*», - expression splendide dont il souhaitait l'insertion dans la Constitution *de Ecclesia*, qui en eût été le diamant, et qui fut pitoyablement rejetée par la majorité de la Commission -, affranchi de toute sujétion humaine à raison même de sa totale dépendance de Dieu, le Saint-Père a préservé sa liberté, en laquelle réside toute la liberté du Concile, et, avec la liberté du Concile, c'est l'HONNEUR du Concile qu'il a courageusement, noblement, bienheureusement préservé.

V.-A. BERTO,

Supérieur du Foyer de Jeunesse Notre Dame de Joie.

**SUR UN "INCIDENT" CONCILIAIRE : UNE PAGE DE MGR. CARLI  
PAR L'ABBÉ V.-A. BERTO  
ITINÉRAIRE N°94, JUIN 1965**

Le présent article complète celui que l'Abbé V.-A. Berto avait publié, sous le titre : «Remarques sur un "incident" conciliaire», dans notre numéro 91 de mars 1965.

Bien que nous ayons eu le bon propos de faire un récit irréprochable de l' "incident" survenu à la fin de la troisième session conciliaire, à propos du schéma sur la liberté religieuse, notre mémoire s'est trouvée en défaut : nous avons étendu sur quatre jours, du mardi 17 au vendredi 20 novembre, une suite d'événements qui n'en a occupé que trois, le dernier épisode ayant eu lieu non le vendredi 20, mais le jeudi 19.

Nous avons l'obligation de nous corriger, et la bonne fortune de le pouvoir faire en citant un témoin tout à fait irrécusable, S. Exc. Mgr Carli, évêque de Segni.

Mgr Carli est connu - et reconnu même par ceux qui ne partagent pas ses vues - pour l'un des Pères les plus remarquables du deuxième Concile du Vatican, tant par la vigueur de sa doctrine et la merveilleuse clarté de son exposition que par la courageuse précision de sa parole. «Est, est ; non, non : oui quand c'est oui, non quand c'est non» : en Mgr Carli se rencontre à un degré éminent cette **droiture évangélique**.

Le texte que nous apportons (traduit par nous de l'italien en un mot-à-mot très littéral) se trouve p. 3, n° 4, du tiré-à-part d'un article de Mgr Carli paru dans la revue *Palestra del Clero* (Rovigo, *Instituto Padano di arti grafiche*), livraison du 15 février 1965, sous le titre : «*La questione giudaica davanti al Concilio Vaticano II*». Voici ce texte :

«Pour corriger tant d'inexactitudes et de malveillances propagées par la presse, nous sommes en mesure de rétablir les faits selon la plus absolue fidélité. «Le nouveau texte sur la liberté religieuse - la troisième rédaction pour être précis - fut distribué aux Pères conciliaires pendant la Congrégation Générale du mardi 17 novembre 1964, avec la notification qu'il serait voté dans la Congrégation Générale du jeudi 19.

«Un groupe d'évêques (Français, Brésiliens, Italiens, Chiliens, Espagnols, etc...) accoutumés à se réunir tous les mardis après-midi pour un échange fraternel d'idées sur les schémas conciliaires, constatèrent ce mardi-là que le texte reçu le matin présentait une rédaction substantiellement et formellement différente de la rédaction précédemment discutée *in Aula*.

«En fait, en face des 271 demi-lignes<sup>1</sup> du texte précédent, s'offraient les 556 du nouveau, et de ces 271, 75 seulement étaient demeurées sans changement. Et surtout étaient nouveaux le point de vue et les motivations de la question, un long excursus historique et la preuve scripturaire. Voter un tel texte quelques heures à peine après sa présentation parut donc à ces évêques chose non sérieuse et, en outre, contraire au Règlement.

«Recueillant, dans le temps très court dont ils disposaient, environ 150 signatures, ils présentèrent vers les 11 heures du mercredi 18, un exposé dans lequel ils demandaient un renvoi du vote, parce que :

a) le temps suffisant n'avait pas été accordé, contrairement à la prescription de l'art. 30 §2 du Règlement («les schémas des décrets et canons et tout texte quelconque à approuver doivent être distribués aux Pères de telle manière qu'il leur soit laissé un espace de temps convenable pour prendre des conseils, mûrir leur jugement et arrêter leur suffrage».)

b) s'agissant d'un texte substantiellement nouveau, était nécessaire la discussion préalable, conformément à l'art. 36 du Règlement.

«Peu d'instantanés après la réception de l'exposé, le Doyen du Conseil de Présidence, s'étant consulté avec les Modérateurs, donna lecture publique de cet exposé, et disposa que le lendemain matin, l'Assemblée entière, par vote écrit, aurait à décider si le texte serait voté immédiatement, ou si le vote serait renvoyé.

«Le soir de ce même mercredi, le groupe des Evêques... protestataires fit connaître aux organes compétents qu'il considérait la décision prise comme illégale, non tant parce qu'elle concernait collégalement le Conseil de Présidence, que plutôt parce que l'Assemblée était absolument incompétente pour décider s'il serait dérogé ou non à des articles prescriptifs d'un Règlement émané du Souverain Pontife. Le matin, du jeudi 19, après consultation collégiale, le Conseil de Présidence reconnut loyalement l'erreur de procédure dans laquelle on était tombé et décida de renvoyer, par manque de temps utile, l'examen et le vote du schéma sur la liberté religieuse à la quatrième session du Concile. Nonobstant l'appel immédiat adressé au Souverain Pontife : «*Instanter, instantius, instantissime*», par 500 Pères au plus<sup>2</sup>, la décision du Conseil de Présidence reçut confirmation autorisée. Et ainsi avec l'esprit et la lettre du Règlement, fut sauvé le principe même de la ...liberté religieuse qui appartient aussi aux minorités conciliaires, et fut sauvé surtout le sérieux du Concile engagé dans une question extrêmement délicate».

V.-A. BERTO.

<sup>1</sup> Chaque page était imprimée sur deux colonnes (Note du traducteur)

<sup>2</sup> D'après le P. Caprile S.J. (*Civiltà Cattolica* du 20 février 1965), exactement 441. Nous avons fait état de 800 ou 900 signatures, d'après la presse favorable à ce violent effort pour arracher un vote sans délibération. On voit s'il faut en rabattre. Le P. Wenger (*la Croix*, 2 mars 1965) dit que l'on dit que l'article du P. Caprile est "inspiré". Certainement, il sent d'une lieue la "vérité officielle". Le P. Wenger ajoute que l'article «s'efforce d'expliquer et de justifier l'attitude des organismes directeurs au cours de la dernière semaine de la session». "S'efforce" donne assez à entendre qu'il n'y parvient pas. En quoi le P. Wenger a raison, quoique d'une autre manière qu'il ne l'entend. «L'attitude des organismes directeurs» est facilement explicable et cent fois justifiée, mais non par les considérations de tactique qu'emploie exclusivement le P. Caprile. Sous l'emphatique et horrible affectation d'objectivité caractéristique des documents de cette sorte, on ne trouve que l'idée la plus basse, et par là même la plus fautive, de la nature et du déroulement d'un Concile œcuménique. Plus l'analyse phénoménologique est parfaite dans son ordre, plus inévitablement elle laisse échapper l'essentiel, qui n'est pas de cet ordre. Qui ne lirait que le P. Caprile ne soupçonnerait seulement pas que l'affaire d'un Concile n'est pas de rallier à une "majorité" une "minorité" - au besoin en usant, flouant et roulant ladite "minorité" - mais de rallier "majorité" et "minorité" à une certaine valeur non mesurable, qui est la vérité. Le même lecteur soupçonnerait encore moins, s'il est possible, que l'honneur, la loyauté, le courage ne sont pas pour tout le monde des mots radicalement dénués de toute espèce de signification. Mais comment nous faire comprendre ? (Note du traducteur)